



Togo : le Ministère de l'environnement veut renforcer sa présence sur le territoire national

Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières est dans une dynamique de renforcement de sa présence sur le territoire national. Le sujet était au centre d'un atelier tenu en fin de semaine dernière à Atakpamé, une rencontre qui a regroupé les cadres du ministère notamment des directeurs centraux, régionaux et préfectoraux, et des juristes venus de chaque région du pays.

L'idée est d'organiser les services déconcentrés dudit ministère dans le contexte de la communalisation intégrale du Togo. Après deux jours de débats, les participants se sont séparés sur une note de satisfaction.

Les conclusions des travaux recommandent une meilleure couverture nationale de l'administration forestière et environnementale dans le cadre de la décentralisation pour prendre en compte les besoins des services déconcentrés et des populations à la base afin d'atteindre la politique forestière du Togo qui veut une couverture forestière de 30 % du territoire à l'horizon 2050.

Les participants, tout en se référant aux défis du secteur de

l'environnement, ont suggéré la présence de leur ministère sur toute l'étendue du territoire national car selon eux jusqu'à présent, la représentation de leurs services déconcentrés s'est limité au niveau préfectoral or il se trouve que les opérations forestières se font beaucoup plus dans les cantons, villages et communes.

Pour eux également, l'émergence des acteurs nouveaux entre autres les autorités communales doivent amener ledit ministère à repenser sa représentation sur toute l'étendue du territoire. C'est d'ailleurs l'idée du ministère de l'environnement d'aller vers la communalisation de ses prestations pour optimiser ses performances.

Selon le Directeur de Cabinet audit ministère, Dr Kodjo Koudadje, cette rencontre est la première étape d'un processus qui permettra aux acteurs de proposer des mesures idoines, des pistes qui pourront concrétiser cette idée.

« Le Togo fait face à des problèmes environnementaux majeurs tels que les changements climatiques, les inondations, l'érosion côtière, la perte de la biodiversité, la dégradation des forêts et la déforestation, entre autres. Il en résulte de ce cercle vicieux avec la pauvreté, la dégradation du cadre de vie de la population. Cette réalité ainsi que les multiples services qu'offrent les ressources environnementales déterminent le pays à s'engager dans une dynamique de sauvegarde de son patrimoine naturel », a-t-il ajouté.

Au cours des deux jours de travaux, les participants ont retenu une stratégie de déploiement du personnel en vue d'assurer une représentativité adéquate dudit ministère dans les 117 communes, et défini les missions et les moyens d'action des services communaux.

Les travaux se sont déroulés en présence du Secrétaire Général de la préfecture de l'Ogou représentant son Préfet, M. Kondo Bitho.

Depuis Atakpamé, Evrard Nomanyo